Commission ontarienne des droits de la personne
Plan d'activités de 2009-2010 à 2011-2012

Message de la commissaire en chef

> « Que nos familles soient arrivées ici depuis des siècles, des décennies ou seulement quelques jours, nous sommes profondément les mêmes, avec les mêmes espoirs et rêves de base. Il nous appartient de travailler, de bâtir et de rêver ensemble, de telle sorte que nous pourrons rendre l'Ontario encore plus fort pour les générations à venir. » (Premier ministre McGuinty, 25 mars 2006)

Les droits de la personne sont la pierre angulaire d'une société inclusive, prospère et solide. Les obstacles créés par la discrimination freinent le progrès; ils créent une sous-classe de personnes qui ne peuvent pas contribuer au niveau de leur capacité, ce qui finit par causer de la tension, des conflits et la discorde.

Le gouvernement a insisté sur le besoin de cerner les causes profondes de la discrimination et de les éliminer. La Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) a répondu à cette attente en remaniant ses objectifs stratégiques et en recentrant sa structure organisationnelle afin de les atteindre efficacement.

Même si le combat réactif contre la discrimination, au cas par cas, protège les particuliers, l'élimination des sources de préjugés exige des efforts proactifs, à long terme; il faut du temps pour instaurer des changements réels.

La CODP continuera à élaborer des politiques innovantes en matière de droits de la personne. Elle se livrera à des recherches, mènera des enquêtes, surveillera la situation et fera rapport sur les incidents discriminatoires qui victimisent les membres les plus vulnérables de la société. Par exemple, nous continuerons à coopérer avec les services de police pour endiguer la stigmatisation et avec les fournisseurs de services de transport pour rendre leurs systèmes accessibles à tous. Nous partagerons nos connaissances et nos directives en menant des campagnes d'éducation publique et de sensibilisation dans le but de sensibiliser la population au besoin de partager la responsabilité de la lutte contre l'inégalité et l'intolérance. En réunissant des partenaires, comme dans le cadre de notre initiative relative aux pêcheurs canadiens d'origine asiatique, nous sensibilisons la société aux problèmes, par là même, aux solutions.

La diversité démographique de l'Ontario, qui évolue rapidement, rend notre tâche complexe et urgente. Dans le contexte d'un ralentissement de l'économie, il est plus important que jamais de protéger les droits des personnes marginalisées.

Résumé

Questions stratégiques

Le racisme et la discrimination sont encore omniprésents et latents dans la société ontarienne. Un grand nombre de personnes appartenant à des groupes vulnérables et marginalisés de la société ne connaissent pas leurs droits et ne savent pas comment améliorer leur situation. À l'heure où les données démographiques de la province évoluent rapidement, de nouvelles tensions se forment dans les écoles, dans les lieux de travail et dans les quartiers. Certains groupes ont des besoins et des droits différents qui sont mal compris et qui sont susceptibles de susciter des conflits en opposant, par exemple, droits religieux contre droits liés au sexe ou à l'orientation sexuelle. Les personnes handicapées, qui réclament à juste titre leur inclusion dans la société, soulèvent des questions d'adaptation et de conception universelle.

Une approche réactive, individuelle, ne pourra jamais, en soi, résoudre les problèmes généraux d'intérêt public et la discrimination d'ordre systémique; c'était l'approche suivie par l'ancien système des droits de la personne de l'Ontario. L'ensemble des lois, règlements et politiques a pour objectif de se conformer au *Code des droits de la personne* de l'Ontario, mais un grand nombre de dispositions ne le font pas. Sans des recherches appropriées et des activités de surveillance efficaces, il y a très peu de moyens de mesurer les progrès réels vers l'atteinte de l'objectif énoncé dans le *Code* de « créer un climat de compréhension et de respect mutuel ».

Le gouvernement a modifié le système des droits de la personne pour répondre à ces problèmes.

Objectifs principaux

La CODP vise à sensibiliser et mobiliser ses partenaires dans l'ensemble de la province en vue de les encourager à cerner les problèmes de leurs collectivités et à trouver des solutions. Pendant la durée du plan d'activités, nous donnerons la priorité aux Ontariens et Ontariennes touchés par les crimes racistes et haineux ainsi que par les problèmes de logement, de l'état familial et de santé mentale. Nous coopérerons proactivement avec des secteurs de l'économie, comme nous l'avons fait avec le secteur des restaurants et avec les fournisseurs de services de transport, en vue d'éliminer les obstacles et d'empêcher la discrimination. Notre projet d'examen législatif énumérera les lois et les règlements qui doivent être modifiés pour devenir conformes aux dispositions du *Code des droits de la personne* (le *Code*). Nous ferons en sorte que la question de la discrimination aille au-delà des pages de plusieurs rapports et enquêtes (comme l'enquête publique sur Ipperwash, le rapport du Groupe de travail communautaire pour la lutte contre les crimes haineux et le rapport Falconer sur la sécurité dans les écoles), pour faire l'objet d'actions concrètes que les

habitants de l'Ontario peuvent voir et ressentir, et auxquelles ils peuvent contribuer.

Stratégies

La CODP continuera à élaborer et publier des politiques innovantes en matière de droits de la personne, qui clarifient le droit et promeuvent des mesures de redressement d'intérêt public efficaces pour les problèmes, comme notre récente politique sur l'état familial et la prochaine politique sur les logements locatifs. Nous mènerons des enquêtes d'intérêt public, comme celle qui concerne les pêcheurs canadiens d'origine asiatique qui a réuni des pêcheurs, la police, des conseils municipaux, des écoles et des groupes communautaires, pour planifier et mettre en œuvre des stratégies de lutte contre les crimes racistes et haineux et favoriser l'inclusion. Nous exécuterons davantage d'activités de liaison, de sensibilisation et de formation afin de démontrer les effets de la discrimination et de suggérer des moyens de les prévenir. Nous prendrons des mesures ciblées pour clarifier le droit et faire exécuter le *Code des droits de la personne*. Nous nous livrerons à des recherches et à des activités de surveillance pour remplir notre mandat légal qui nous impose de faire état à la population ontarienne de la situation des droits de la personne dans la province.

Ressources

À une époque de restrictions budgétaires, nous devons cibler nos actions pour exécuter notre mandat, satisfaire aux besoins urgents et répondre aux attentes de la collectivité et du gouvernement à l'égard d'un système des droits de la personne qui soit véritablement équilibré. Nous avons déjà reçu de nombreuses demandes d'assistance de groupes concernés, qui sollicitent de la formation, de l'intervention et de l'information. Toutefois, si nos objectifs et nos critères sont clairement énoncés, nos décisions seront mieux comprises.

Risques

Si la culture des droits de la personne de l'Ontario n'est pas améliorée et renforcée, ce sont tous les Ontariens et Ontariennes qui en souffriront. Les hommes et les femmes qui sont confrontés à des obstacles au travail ou pour trouver un emploi, ou les enfants qui n'ont ni débouchés ni espoir, compromettront la santé, la sécurité et la prospérité des collectivités et de l'économie, surtout en période de ralentissement économique. Nous croyons fermement que la transformation du système des droits de la personne créera un meilleur équilibre entre les activités réactives et les activités proactives. Bien qu'on ne puisse répondre à toutes les attentes, l'Ontario doit démontrer que les droits que nos lois promettent sont aussi des « droits vécus » et respectés, dont jouissent tous nos citoyens.

Mandat

Système des droits de la personne et réussite de l'Ontario

Le nouveau système des droits de la personne est confronté à des défis sans précédent dans l'histoire de l'Ontario. Dans toute la province, les collectivités changent. De nouveaux groupes arrivent dans des régions autrefois homogènes, la population vieillit; les droits et les besoins des personnes handicapées sont beaucoup mieux connus et les questions de justice sociale sont au cœur de l'actualité.

Ces défis nous procurent la possibilité de renforcer les bases de la société et de contribuer au bien-être social et économique de la province. Nous devons saisir ces occasions. Le nouveau mandat et la nouvelle mission de la Commission ontarienne des droits de la personne nous confèrent le pouvoir et le devoir de jouer un rôle clé dans l'atteinte de ces objectifs.

Lorsque la CODP a été créée, en 1961, son principal défi était d'assurer que les « groupes minoritaires » jouissent des mêmes droits et avantages que la « majorité ». Dans de nombreux cas, la discrimination était plus ouverte et plus facile à déceler.

Aujourd'hui, les obstacles au progrès, créés par des formes pernicieuses de discrimination systémique, sont souvent plus difficiles à cerner et à renverser. De nombreuses institutions ne sont même pas conscientes des répercussions négatives que des procédures et processus traditionnels peuvent avoir sur certains groupes. Par ailleurs, la toile démographique changeante de l'Ontario soulève de nouveaux problèmes qu'il faut examiner; il y a parfois des conflits entre les différentes cultures et même entre des groupes différents de droits.

L'Ontario doit instaurer une culture des droits de la personne en créant une culture d'inclusion, où chacun est traité comme un membre à part entière de la société. Lorsque les gens se sentent exclus, ils sont moins enclins à contribuer : ils se retirent ou deviennent un poids de plus sur les ressources locales. Par exemple, une collectivité désireuse d'accommoder un nouveau médecin d'une culture différente aura bien plus de chances de convaincre ce médecin de rester qu'une collectivité qui n'est pas accueillante. L'inclusivité renforce les collectivités.

La CODP est bien placée pour déceler les problèmes en matière de droits de la personne, rassembler des partenaires, élaborer des solutions, faciliter la mise en œuvre de ces solutions et les surveiller. Aucun autre organisme de l'Ontario n'est investi aussi clairement de la tâche d'éliminer les pratiques discriminatoires.

Avec l'annonce du nouveau système des droits de la personne, on espère que des changements profonds s'ensuivront, non seulement sur le plan du traitement

des plaintes, mais également dans la façon dont les problèmes plus vastes sont décelés et résolus.

En fait, c'est tout le champ de nos activités qui a changé. Auparavant, le système était concentré sur le tri d'environ 60 000 demandes d'information par année, qui aboutissaient à environ 3 000 dépôts de plaintes par année. Maintenant, la CODP et ses partenaires du système des droits de la personne doivent cibler toute la population ontarienne parce qu'il « est opportun de réviser et d'élargir la protection des droits de la personne en Ontario » (préambule du *Code*).

Il est évident que des solutions rapides ne résoudront pas les problèmes d'ordre systémique. Il faut du temps pour changer les attitudes et sensibiliser la population, mais c'est possible. Pensez qu'il y a 25 ans, les programmes de recyclage en Ontario étaient peu connus et mal acceptés; aujourd'hui, ces programmes sont accueillis avec enthousiasme par la population. Il y a peu, le profilage racial était considéré comme acceptable. Aujourd'hui, grâce en grande partie à des initiatives de la CODP dans ce domaine, il est communément reconnu que le profilage racial est un acte discriminatoire, préjudiciable et qui divise la société.

À l'heure où nous nous efforçons d'instaurer une culture des droits de la personne, nous voulons aider les particuliers et les institutions des diverses collectivités de l'Ontario à célébrer les différences et à apprendre comment accommoder des besoins parfois conflictuels. Notre rôle est de réunir les parties pour éliminer les stéréotypes, qui posent souvent des obstacles à la compréhension et au progrès, et d'assumer la responsabilité de respecter, de protéger, de promouvoir et d'appliquer les droits de la personne pour chaque habitant de l'Ontario.

La CODP a fait un travail extraordinaire dans ce sens. La transformation du système des droits de la personne nous permet de nous *focaliser* sur ces questions globales qui concernent la société. Selon le procureur général, la transformation aboutira à un système qui s'attaque « aux causes sous-jacentes de la discrimination en veillant au règlement rapide des plaintes en matière de droits de la personne » (Procureur général de l'Ontario, 9 avril 2008).

Le présent plan d'activités décrit ce que fait la CODP, la place centrale qu'occupe son mandat parmi les priorités du gouvernement de l'Ontario et son impact sur la vie de la province. Il analyse aussi les conséquences graves qui se feraient sentir si le mandat légal du *Code des droits de la personne* n'était pas exécuté.

La nouvelle CODP

Sous nos objectifs stratégiques se cache l'objectif de fournir un service le plus efficace possible aux habitants de l'Ontario. Nous nous ouvrirons à la population, comme jamais auparavant, pour connaître ses priorités et travailler avec les partenaires à l'élaboration de solutions possibles. Nous faciliterons les discussions qui mettront au jour les obstacles au progrès et suggérerons des moyens équilibrés d'éliminer ces obstacles.

La nouvelle structure de la CODP reflète nos nouvelles priorités. Les Directions des politiques, de la surveillance, de la sensibilisation et de la liaison, des enquêtes d'intérêt public, des communications et de la gestion des questions d'intérêt exécuteront les activités principales de la Commission.

Les ressources des directions seront allouées aux questions d'intérêt selon les besoins. Des équipes composées de représentants de diverses directions seront créées pour trouver des solutions à tous les aspects d'un problème nouveau ou continu – de la recherche à l'élaboration de politiques en passant par des activités juridiques ciblées, des campagnes de sensibilisation du public et de consultation, les communications et la surveillance continue.

Il en résultera une approche prônant l'analyse du problème portant atteinte aux droits de la personne, l'élaboration d'un plan et la mise au point d'un projet pour atteindre des résultats avec des impacts mesurables.

Le nouveau mandat de la CODP est conforme aux priorités du gouvernement

Le travail de la CODP soutient directement les priorités du gouvernement de l'Ontario et les renforce. Ces dernières années, les initiatives de la Commission répondaient directement à la priorité clé du ministère du Procureur général intitulée «des collectivités plus fortes et plus sûres» visant à renforcer la sécurité des collectivités. Exemple parfait des efforts de la CODP dans ce domaine : le projet continu de coopération avec les services policiers et le Collège de police de l'Ontario qui vise à éliminer le profilage racial dans les activités d'application de la loi. Cette initiative était au départ une collaboration avec la police de Toronto. Les leçons tirées sont maintenant diffusées dans l'ensemble de la province. Objectifs à atteindre : diminution du nombre de plaintes contre des services policiers, des services policiers perçus par la population comme étant objectifs et une prestation plus efficace des services d'application de la loi.

Avec les changements récents au cadre des mesures du gouvernement, tels que promis dans les engagements électoraux et le Discours du trône, l'alignement des priorités de la CODP par rapport à celles du gouvernement est plus réel que jamais.

Priorités 2008-2009	Stratégies gouvernementales	Stratégies de la CODP
Un Ontario plus prospère	Attirer, maintenir et créer des emplois intéressants, bien payés	Cerner et éliminer les obstacles systémiques à l'obtention de bons emplois; Aider les employeurs à trouver des solutions qui réduisent l'inégalité; Fournir un service opportun, de haute qualité, au public.
	Investir dans la main-d'œuvre qualifiée	
	Investir dans l'infrastructure, y compris les transports en commun	
	Services publics modernes et efficaces	
Un Ontario mieux éduqué, hautement spécialisé	Améliorer les résultats scolaires	Cerner et éliminer les obstacles systémiques à l'éducation et à la formation; Réduire les obstacles pour les élèves à risques en veillant à ce que les ententes avec le ministère de l'Éducation et le TDSB soient entièrement mises en œuvre (surveiller la mise en œuvre du rapport Falconer).
	Augmenter le nombre de diplômés	
	Réduire les obstacles pour les élèves à risques	
Un Ontario en meilleure santé	Améliorer l'accès aux soins de santé	Continuer à trouver des solutions aux problèmes de santé mentale et à améliorer l'accès au système des soins de santé, y compris des facteurs comme le logement qui a un impact direct sur la santé.
	Prévenir la maladie, promouvoir le bien-être	
Des occasions de réussir pour tous	Étendre l'accessibilité pour les personnes handicapées grâce à la LAPHO	Surveiller les normes énoncées par la LAPHO et fournir des conseils pour assurer la conformité des normes au *Code des droits de la personne*; Réduire les obstacles pour les personnes handicapées dans les réseaux de transport en commun, dans le logement, etc.
Des liens plus étroits avec les Premières nations de l'Ontario	Mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'enquête sur Ipperwash	Exécuter la recommandation suivante de la Commission d'enquête sur Ipperwash : « Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels devrait, de pair avec la Police provinciale de l'Ontario et les organisations autochtones, établir une politique provinciale appuyant les programmes de la Police provinciale de l'Ontario en matière de relations entre la police et les Autochtones ».

En outre, la fonction d'examen législatif de la CODP lui permettra de travailler de concert avec des ministères et des organismes pour repérer les lois, règlements et politiques qui contreviennent au *Code des droits de la personne* et les éliminer. Il en résultera des approches cohérentes des droits de la personne dans l'ensemble du gouvernement.

Aider les Ontariens à réussir

Comme indiqué ci-dessus, les objectifs généraux du gouvernement, à savoir bâtir une société sûre, saine et prospère en Ontario, sont appuyés directement par les activités continues de la Commission et se reflètent dans certaines de ses initiatives récentes.

Le document publié par le gouvernement de l'Ontario, intitulé « **Rapport d'étape 2007 – Partenaires pour le progrès, obtenir des résultats, ensemble** », mesure le succès de l'Ontario sur le plan de l'amélioration de la santé, de l'éducation, des aptitudes et de la prospérité des Ontariens et Ontariennes et de l'accès à ces domaines. Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et le nouveau mandat de la CODP sont peut-être les documents législatifs les plus importants de l'Ontario qui visent à atteindre ces priorités.

Améliorer l'éducation en Ontario

La CODP a appelé à des réformes en profondeur des dispositions de la *Loi sur l'éducation* concernant la sécurité dans les écoles. La Commission a jugé que la stratégie de tolérance zéro avait un impact injustifié et injuste sur les élèves handicapés et racialisés. La CODP a travaillé de concert avec le ministère de l'Éducation et le Toronto District School Board en vue d'encourager une approche plus équitable. En annonçant les changements qui ont résulté de ces efforts, la ministre de l'Éducation a précisé : « Un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire est indispensable à la réussite des élèves. » Nous continuerons à travailler avec le ministère et le TDSB pour veiller à ce que les ententes soient mises en oeuvre efficacement.

Améliorer la santé des Ontariens

La décision récente de la Cour divisionnaire de l'Ontario, dans l'affaire *Lane* v. *ADGA Group Consultants Inc.*, une affaire plaidée par la CODP, reflète la priorité que nous accordons aux questions de santé mentale. La décision confirme que les employés atteints de handicaps mentaux ont droit à des mesures d'accommodement en fonction de leurs besoins en vertu du *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

Notre expérience nous a démontré que les personnes souffrant de maladies mentales et leurs familles sont souvent victimes de stigmatisation et de discrimination, au quotidien, que ce soit à la maison, à l'école ou dans la prestation de services. La décision clarifie ce que les employeurs doivent faire pour offrir à leurs employés atteints d'une maladie mentale les mesures d'adaptation dont ils ont besoin. Au cours des prochains mois, la CODP continuera à sensibiliser la population à ces différents problèmes en collaborant avec la nouvelle Commission de la santé mentale du Canada et d'autres organismes.

La CODP poursuivra ses efforts, en conjonction avec des organismes et comités ontariens, en vue d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées. Notre initiative qui exige des fournisseurs de services de transport en commun qu'ils annoncent les arrêts et les stations a réussi à éliminer des obstacles et à établir une norme élevée pour toute la province.

En outre, au début de l'année, la Commission a entamé des discussions avec l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario pour l'encourager à incorporer dans le système de soins de santé les principes énoncés dans le *Code des droits de la personne*.

Renforcer les emplois et la prospérité

L'enquête approfondie que la CODP a menée sur le profilage racial a mis au jour l'existence d'un évident racisme institutionnel ou « systémique » qui crée des obstacles à l'égalité dans les lieux de travail et limite les débouchés de nombreux travailleurs productifs, en raison tout simplement de leur race. Comme l'affirmait le rapport d'étape de 2007, « Chaque Ontarienne et chaque Ontarien a le droit d'avoir une chance de succès ». Les efforts continus de la CODP en vue de sensibiliser la société aux obstacles au progrès sont primordiaux pour assurer que tous les résidents de la province ont la possibilité de contribuer à la création d'une société prospère et progressive. Nous poursuivrons notre combat contre l'élimination des pratiques discriminatoires qui limitent l'accès aux emplois et aux services.

Gestion des situations d'urgence

Pour intensifier sa contribution à l'effort de renforcement des collectivités afin de les rendre «plus fortes et plus sûres», la CODP utilisera ses pouvoirs d'intérêt public et ses responsabilités pour participer à l'intervention face à certains types de situations d'urgence, notamment :

- .des situations d'urgence qui suscitent des réactions publiques ciblant certains groupes protégés par le *Code* et qui soulèvent des questions de droits de la personne, comme pendant l'épidémie de SRAS;
- des situations d'urgence qui découlent, entièrement ou partiellement, de tensions ou conflits liés à des questions de droits de la personne, comme l'initiative relative aux pêcheurs canadiens d'origine asiatique;
- l'élaboration de plans et programmes d'urgence qui respectent les droits de la personne, dans le cadre de notre fonction d'examen législatif qui nous habilite à prodiguer des conseils sur la façon de rendre les politiques et règlements conformes au *Code*;
- la protection des principes de droits de la personne dans des situations de pressions et de menaces à la sécurité publique, comme dans nos activités qui ont suivi les attentats du 11 septembre.

Plan stratégique de la CODP

Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario nous encourage à œuvrer à la création d'un « climat de compréhension et de respect mutuel de la dignité et de la valeur de toute personne de façon que chacun se sente partie intégrante de la collectivité et apte à contribuer pleinement à l'avancement et au bien-être de la collectivité et de la province » (préambule du *Code*). La CODP assimile cette responsabilité à celle d'établir une culture des droits de la personne.

Notre objectif est d'atteindre chaque partie de la province, chaque collectivité et d'assurer que le contenu et l'esprit du *Code* soient entendus et respectés. Notre expérience nous a démontré que les personnes vulnérables et marginalisées sont celles qui ont le plus besoin de notre aide. Cependant, nous pouvons tous contribuer à une culture des droits de la personne et en bénéficier.

Nous nous efforçons de refléter les **valeurs fondamentales** suivantes dans toutes nos activités :

- Nous voulons que notre travail soit **efficace**, qu'il ait un impact progressif et positif.
- Nous devons agir comme **chef de file**, jouant le rôle de fervent défenseur des droits de la personne sous toutes ses formes.
- Nous devons être **équitables, inclusifs et accessibles**, et faire l'effort de détecter et d'éliminer les obstacles dans chaque structure et dans chaque processus.
- Nous avons l'intention d'être un **organisme exemplaire**, qui étend l'étendue et l'interprétation du *Code* et des principes de droits de la personne.
- Nous serons **redevables, pertinents et transparents** dans nos activités et servirons de modèle.
- Nous **planifierons, étudierons et mesurerons** nos réussites et restructurerons nos efforts au besoin.

Notre vision

Un Ontario où tout le monde est valorisé, traité avec dignité et respect et où les droits de la personne sont favorisés par chacun d'entre nous.

Notre mission

Organisme indépendant créé par une loi, la Commission offre un leadership pour assurer la promotion, la protection et le progrès des droits de la personne et elle établit des partenariats à l'échelle du système des droits de la personne. Dans la poursuite de notre vision, nous nous attacherons à :

- habiliter les gens à faire respecter leurs droits;

- veiller à ce que les responsables de la défense des droits de la personne s'acquittent de leurs obligations;
- préconiser la réalisation complète des droits de la personne;
- travailler avec nos partenaires indépendants au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario et au Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne;
- élaborer des politiques touchant les droits de la personne et préconiser leur mise en oeuvre;
- effectuer des recherches;
- surveiller les développements, les tendances, les questions qui font problème et la jurisprudence en matière de droits de la personne;
- utiliser nos pouvoirs juridiques pour obtenir des réparations dans l'intérêt public;
- mener des enquêtes d'intérêt public, le cas échéant;
- éduquer et mettre en valeur le potentiel;
- faire rapport de la situation des droits de la personne à la population ontarienne.

Buts et objectifs de haut niveau
de 2008-2009 à 2010-2011

Déterminer les collectivités, les groupes et les organismes avec lesquels nous devons établir des liens et travailler, en vue d'instaurer une culture inclusive des droits de la personne en Ontario.

Tout en respectant les priorités clés, maintenir la capacité de répondre aux exigences des activités non planifiées et des problèmes nouveaux, de sorte que la CODP puisse faire preuve de leadership en répondant rapidement et avec conviction.

Cerner les problèmes causant des tensions et des conflits et favoriser le règlement des conflits.

Déterminer le besoin de lancer des enquêtes d'intérêt public ciblées et y donner suite.

Intégrer les communications (y compris les communications internes) aux étapes de développement de tous les programmes et initiatives de la CODP.

Trouver des partenaires au sein du gouvernement et coopérer avec eux et avec le grand public à l'incorporation des principes et de l'esprit du *Code* dans les lois, les règlements et les politiques du gouvernement provincial et de ses organismes conseils et commissions.

Élaborer, publier et promouvoir des énoncés de politique, des directives formelles et des recherches sur un vaste éventail de questions touchant aux

droits de la personne et à la justice sociale, en veillant à ce que le langage soit adapté au public ciblé.

Mettre au point un programme de formation et d'éducation, avec des résultats durables, destiné à des secteurs et organismes prioritaires.

Grâce à des actions juridiques ciblées, promouvoir une vaste interprétation du *Code*, établir des précédents faisant autorité qui adoptent les politiques de la Commission, encourager les changements publics et obtenir les recours d'intérêt public nécessaires.

Œuvrer à la transformation efficace du système des droits de la personne en Ontario.

Assurer que la CODP adhère aux normes élevées d'équité et de lutte contre la discrimination qu'elle impose aux autres.

Thèmes prioritaires

La Commission a établi les thèmes suivants comme domaines de travail prioritaires pendant la durée du présent plan stratégique.

Crimes racistes/haineux
- travailler avec la police
- les écoles
- les peuples autochtones

Logement
État familial
Santé mentale
Examen législatif

Nous sommes bien conscients du fait que ces thèmes se recoupent; les personnes vulnérables de nombreux groupes font face à des obstacles au logement, par exemple.

Le présent plan stratégique démontrera les « nouvelles méthodes de travail » de la CODP. Nos structures et critères étant bien établis et la transition terminée, nos ressources seront plus centrées sur les initiatives qui apporteront des résultats concrets pour la population ontarienne. Nous vérifierons et examinerons nos nouveaux processus pour évaluer leur efficacité en consultant régulièrement les communautés ciblées. Nous maintiendrons aussi notre capacité à évaluer les problèmes émergents et à les résoudre.

Nous prendrons les mesures suivantes :

- positionner la CODP comme un organisme phare de la protection des droits de la personne en Ontario;
- créer une infrastructure interne pour dresser une liste des préoccupations actuelles et émergentes dans le domaine des droits de la personne en Ontario et y répondre;
- établir des critères pour déterminer les secteurs, les régions et les collectivités auxquels accorder notre attention prioritaire;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de liaison communautaire;
- mettre en œuvre le projet d'examen de la législation;
- ;mettre en œuvre une stratégie d'éducation et de formation;
- créer un protocole pour un règlement rapide et efficace des tensions et des conflits;
- prendre des mesures juridiques ciblées et lancer des enquêtes d'intérêt public;
- mettre au point des stratégies de renouvellement, de diffusion et de mise en œuvre des politiques de la CODP;
- continuer à sensibiliser le public au travail de la CODP;
- faire état de la situation des droits de la personne en Ontario.

Objectifs stratégiques

Politiques, recherche et surveillance

> « La Commission peut approuver les politiques qu'elle élabore et publie pour fournir des directives quant à l'application des parties I et II. » (art. 30 du *Code*)
>
> « .... le Tribunal tient compte d'une politique approuvée par la Commission en vertu de l'article 30 dans le cadre d'une instance visée à la présente partie si une partie à l'instance ou un intervenant le demande. » (par. 45.5 (2) du *Code*).
>
> « Si le Tribunal rend une décision ou une ordonnance définitive dans le cadre d'une instance dans laquelle la Commission était une partie ou un intervenant et que la Commission estime que la décision ou l'ordonnance n'est pas compatible avec une politique qu'elle a approuvée en vertu de l'article 30, elle peut présenter une requête au Tribunal afin que celui-ci soumette un exposé de cause à la Cour divisionnaire. » (par. 45.6 (1) du *Code*)

La CODP poursuivra ses activités d'élaboration de politiques promouvant les droits de la personne et guidera l'application du *Code des droits de la personne*. L'impact et la valeur des politiques de la CODP sont reconnus depuis longtemps dans la jurisprudence. Ces politiques ont servi de modèles dans d'autres territoires de compétence, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

Les politiques de la CODP continueront à établir des normes de conduite, à l'intention des particuliers, des organismes et des secteurs, pour les aider à respecter la lettre et l'esprit du *Code*, et à éviter de violer les droits de la personne. Les politiques contribuent à réduire le nombre de plaintes formelles pour violation des droits de la personne et à avoir une vue d'ensemble des problèmes lorsque des plaintes sont déposées.

Fonctions liées aux politiques

Les politiques de la CODP servent de guide pour des changements positifs et constituent une solide base aux activités d'éducation du public. Elles incorporent des principes internationaux de protection des droits de la personne dans la vie quotidienne des Ontariens et Ontariennes. La capacité du Tribunal des droits de la personne de prendre en considération et d'appliquer les politiques de la CODP est expressément énoncée dans le *Code*. De plus, « si le Tribunal rend une décision ou une ordonnance définitive dans le cadre d'une instance dans laquelle la Commission était une partie ou un intervenant et que la Commission estime que la décision ou l'ordonnance n'est pas compatible avec une politique qu'elle a approuvée en vertu de l'article 30, elle peut présenter une requête au Tribunal afin que celui-ci soumette un exposé de cause à la Cour divisionnaire ».

Élaboration de nouvelles politiques

Le processus d'élaboration des politiques est lié à divers facteurs, notamment les demandes de renseignements et les plaintes reçues du public, les activités de sensibilisation et de communications, la recherche universitaire et en sciences sociales, la surveillance des problèmes sociaux et des tendances, les développements concernant les lois et la jurisprudence, les dispositions du *Code* et de la *Charte*.

Tous les énoncés de politique sont rédigés par la Direction des politiques en consultation avec d'autres directions de la CODP. La jurisprudence, la recherche et les analyses de politiques sont examinées en conjonction avec des conventions internationales, des consultations publiques et d'anciens travaux d'élaboration de politiques. Grâce à ces méthodes, la CODP a gagné la confiance du public, du milieu juridique et des spécialistes des droits de la personne.

Fonction de recherche

En vertu du paragraphe 29 (c) du *Code*, la Commission a la fonction suivante : « entreprendre, diriger et encourager la recherche portant sur les pratiques discriminatoires et faire des recommandations en vue de leur prévention et de leur élimination. » Le paragraphe 29 (j) impose aussi à la Commission de « faire rapport à la population ontarienne sur la situation des droits de la personne en Ontario ».

La toile de fond des droits de la personne est en constante évolution. Au Canada, de nombreux rapports ont proposé une expansion des protections

octroyées par les lois fédérales et provinciales aux droits de la personne, pour inclure de nouveaux motifs, dont la condition sociale, l'identité sexuelle et les croyances politiques. Des handicaps moins évidents, comme la sensibilité à l'environnement, les maladies mentales, la toxicomanie et l'alcoolisme, remettent en question le sens traditionnel, étroit, du terme handicap. En dépit des lois et programmes existants, les personnes racialisées, les Autochtones et les autres membres vulnérables de notre société se heurtent encore à des obstacles.

Face aux formes plus discrètes de discrimination et à la diversité croissante de la société, la CODP doit relever le défi de déceler, d'étudier et de résoudre les problèmes émergents et les tendances avant qu'ils ne causent des conflits ou des tensions dans les collectivités de l'Ontario. Nous porterons davantage attention aux recherches, aux analyses et aux rapports nécessaires pour demeurer à l'avant-garde des droits de la personne. Établir et promouvoir des normes claires, surveiller les progrès et faire rapport sur ces progrès sont des activités qui serviront de mesures de la performance pour notre travail et le succès du système des droits de la personne dans son ensemble.

Surveiller et faire des recommandations au sujet de la législation

La CODP est aussi tenue, en vertu du *Code*, « d'examiner et de revoir toute loi ou tout règlement, et tout programme mis en oeuvre ou toute ligne de conduite adoptée par une loi ou en application de celle-ci, et faire des recommandations sur une disposition, un programme ou une ligne de conduite qui, à son avis, est incompatible avec l'intention de la présente loi » (par. 29 d)).

Par exemple, un dialogue est continuellement ouvert entre le ministère des Services sociaux et communautaires et la Commission au sujet du développement des normes en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Des décisions judiciaires comme dans l'affaire *Tranchemontagne*, qui ordonne aux tribunaux administratifs d'examiner et d'appliquer les principes de droits de la personne dans leurs décisions, ont donné lieu au dépôt à la CODP d'un grand nombre de demandes de renseignements et de formation.

La fonction distincte d'examen législatif de la Commission permettra de créer des liens au sein du gouvernement en vue de veiller à ce que les politiques gouvernementales reflètent l'intention du *Code*.

Éducation du public et liaison

> Les fonctions de la Commission sont les suivantes : « b) élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'information et d'éducation du public aux fins suivantes : (i) sensibiliser le public à la présente loi et promouvoir la compréhension, le respect et l'observation de celle-ci, et (ii) prévenir et éliminer les pratiques discriminatoires qui portent atteinte aux droits reconnus dans la partie I; » (*Code*, art. 29).

Dans le cadre de son nouveau mandat, la CODP mise sur les succès remportés pour étendre son rôle à la promotion d'une culture des droits de la personne dans l'ensemble de la province, grâce à des initiatives d'éducation du public, de sensibilisation et de liaison. Notre expérience nous a prouvé que si les gens et les organismes comprennent leurs droits et responsabilités, ils sont plus enclins à les assumer.

La fonction renforcée d'éducation du public et de liaison permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- expliquer comment prévenir les violations des droits de la personne et promouvoir les droits de la personne;
- « former les formateurs » à influencer durablement les organismes et les secteurs;
- aider le public et les institutions et organismes du secteur public à remplir leur obligation de respecter, protéger, promouvoir et appliquer les droits de la personne;
- soutenir d'autres fonctions de la CODP, comme les consultations publiques sur des recherches et politiques, les enquêtes d'intérêt public et interventions, les communications aux médias et au grand public, et le travail du Secrétariat antiracisme et du Secrétariat aux droits des personnes handicapées.

La décision de la Cour suprême du Canada, dans l'arrêt *Tranchemontagne,* renforce l'importance du partage d'information entre la CODP et ses collègues du gouvernement. En aidant d'autres organismes, conseils, commissions et ministères à comprendre l'impact potentiel du *Code* à l'étape de l'élaboration des politiques, on peut réduire considérablement le risque de non-conformité aux dispositions du *Code*. La CODP a rencontré des représentants de divers organismes, dont les mandats sont directement concernés par le *Code*, pour partager des connaissances. Grâce à des partenariats, comme celui qu'elle a noué avec la Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR), la CODP aidera d'autres organismes à promouvoir et appliquer le *Code*.

En outre, la responsabilité de la Commission sur le plan de l'éducation du public et de la liaison lui permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- déterminer des types de partenariat utiles et des partenaires potentiels;
- établir des partenariats sur des questions prioritaires dans le cadre de comités consultatifs et d'autres organismes;
- créer et mettre en œuvre des initiatives de liaison et d'éducation fondées sur nos priorités;
- dispenser des programmes de formation et d'éducation coopératifs axés sur des intérêts systémiques, sectoriels et régionaux, le renforcement de la capacité et l'établissement de partenariats;

- élargir la diffusion d'informations exactes et opportunes à des secteurs et des communautés ciblés;
- étendre le contenu en ligne du site Web de la CODP et de ses services de liaison électroniques.

Enquêtes d'intérêt public

> « La Commission a pour fonctions de ... e) procéder à des examens et à des enquêtes en ce qui concerne les situations de tension ou de conflit ou les conditions qui occasionnent ou peuvent occasionner de telles situations dans une collectivité, une institution, une branche d'activité ou un secteur de l'économie, ainsi que faire des recommandations et favoriser et coordonner des projets, des programmes et des activités propres à éviter ou à atténuer de telles situations ou sources de tension ou de conflit; » (art. 29 du *Code*).

Le *Rapport Cornish* précise que « le degré auquel la [CODP] parvient à réduire la discrimination d'ordre systémique dans la province grâce à ses initiatives proactives, à grande échelle, influera considérablement sur le nombre de personnes qui ont besoin de déposer des plaintes et de demander des mesures de redressement au [TDPO] » (p. 80) [TRADUCTION].

La lutte contre une discrimination grave, envahissante, insidieuse et parfois cachée sera le défi que devra relever la CODP sous son nouveau mandat. Par le passé, la CODP avait l'habitude de déterminer ses activités d'intérêt public possibles selon des groupes de cas individuels qui mettaient le doigt sur des domaines de préoccupation. Dans le nouveau système, la Commission suit une approche plus proactive qui s'attache à un éventail plus étendu de sources, dans le souci de réduire les sujets de tension et de conflit dans la société.

La Commission a adopté des critères pour l'aider à décider quand il convient de lancer une enquête d'intérêt public, de déposer une requête au Tribunal ou d'intervenir dans une affaire devant le Tribunal. Ces critères reposent principalement sur la question de savoir à quel point l'intérêt public est mis en jeu, si la discrimination est fondée sur une loi ou un règlement, si l'intervention de la Commission est susceptible d'apporter des changements de grande envergure dans une industrie ou un secteur, ou, dans certains cas, si l'affaire porte sur une injustice flagrante.

À la Direction des enquêtes d'intérêt public, les analystes en matière d'enquêtes, avec l'assistance des avocats, surveilleront les requêtes et les réponses déposées au Tribunal. En outre, ces analystes examineront les demandes provenant du Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne, du Tribunal lui-même, et des membres du public, d'organismes communautaires et de cliniques de défense des droits. Par exemple, des affaires répétées portées devant le Tribunal ou des renseignements fournis par un groupe de défense

d'intérêts concernant l'omission répétée d'accommoder des locataires handicapés dans des logements publics, pourraient convaincre la CODP de mener une enquête sur la situation, de rencontrer les intervenants intéressés et de tenter de négocier une solution. La Commission peut aussi parfois intervenir dans une affaire devant le Tribunal ou déposer une requête.

Domaines et secteurs prioritaires

Nous réfléchirons aux moyens d'utiliser au mieux notre mandat dans le domaine de la santé mentale. Nous pourrions lancer une enquête sur des questions comme l'accès au logement et la prévalence des règlements administratifs NIMBY (« d'accord, mais pas dans ma cour ») dans les municipalités; nous entretenir avec des assureurs du secteur privé et des fournisseurs de prestations en ce qui concerne les restrictions applicables aux maladies mentales et les exclusions de ces maladies des prestations d'emploi et des prestations d'assurance; intervenir dans une affaire importante mettant en jeu la prévalence des incidents de santé mentale/vérifications des dossiers de la police (en fonction de l'élaboration de nos politiques dans ce domaine).

La Commission se concentrera sur les affaires autochtones et les incidents racistes. À cet égard, elle poursuivra ses efforts de surveillance, d'application de la loi et de restructuration organisationnelle pour lutter contre le racisme qui fait rage dans les prisons ontariennes, comme l'ont reconnu une série de décisions fondamentales du Tribunal dans l'affaire *McKinnon*. Nous participons également à une importante initiative de réforme au sein des services de police de Toronto. Nous étudions la possibilité d'enquêtes et de programmes de formation conjoints au sujet du profilage racial avec divers corps de police dans toute la province, ainsi qu'avec le Collège de police de l'Ontario et le Collège de formation correctionnelle de l'Ontario.

En outre, la Commission continuera de travailler avec le secrétaire du Conseil des ministres pour prodiguer des conseils et partager son savoir-faire sur l'embauchage, les promotions et le recrutement au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Des enquêtes, des interventions ou des requêtes porteront également sur les questions de logement en ce qui concerne les personnes âgées, les nouveaux arrivants, les Autochtones et, comme mentionné plus haut, les personnes atteintes de handicaps mentaux.

D'autres travaux s'inspireront de la récente politique de la Commission sur l'état familial. À cet égard, la Commission pourrait saisir le Tribunal dans des cas susceptibles d'aboutir à un élargissement de la définition limitée du *Code* pour inclure les relations fonctionnelles entre parents et enfants.

En outre, la Direction des enquêtes d'intérêt public prendra les mesures suivantes :

- mettre en œuvre la stratégie sur les enquêtes de la CODP;
- exercer les pouvoirs conférés par l'article 14 pour déterminer si une affaire constitue un programme spécial;
- mettre en œuvre la stratégie d'évaluation organisationnelle et sectorielle et de remaniement structurel, comme nous le faisons déjà pour les prisons de l'Ontario;
- intervenir stratégiquement dans d'autres domaines, comme devant la Cour suprême du Canada, où les interventions auraient un impact positif sur l'Ontario. Exemple récent : une affaire impliquant Via Rail et l'expansion des services aux personnes handicapées;
- collaborer avec la Direction des politiques, de la surveillance, de la sensibilisation et de la liaison à des recherches historiques (contexte juridique, social, historique), qui seront compilées et analysées.

Communications et gestion des questions d'intérêt

Des communications efficaces sont centrales à l'objectif de la Commission qui prône la promotion des droits de la personne. Si les habitants de l'Ontario ne connaissent pas leurs droits et leurs responsabilités, ils ne peuvent pas exercer leurs droits ou protéger les droits d'autrui. La CODP jouera un rôle pivot dans la diffusion de renseignements opportuns et exacts faisant autorité dans le domaine des droits de la personne. Pour faciliter la communication de renseignements au public, la CODP se livrera aux activités suivantes :

- préparer des publications électroniques et imprimées qui servent de ressources accessibles et informatives sur les droits de la personne à l'intention du grand public;
- améliorer les processus de gestion de questions d'intérêt et les relations avec les médias;
- répondre à la correspondance et aux demandes de renseignements sur des questions d'intérêt public et sur le travail de la Commission;
- produire et distribuer diverses publications liées au *Code des droits de la personne*;
- collaborer avec d'autres systèmes des droits de la personne en vue de cerner les lacunes dans les ressources et d'assurer un message cohérent;
- maintenir une base de données sur les contacts communautaires;
- transmettre des communications internes efficaces aux commissaires et au personnel de la CODP.

Nous voulons desservir davantage de communautés dans leur propre langue et travailler plus efficacement avec des médias dans une 3^{e} langue pour pouvoir atteindre leurs publics cibles.

Renforcer les liens avec les partenaires médiatiques (y compris mieux comprendre les besoins des médias et leurs relations avec leurs propres clients)

sera essentiel pour véhiculer les messages de la CODP. Une vaste stratégie en matière de relations avec les médias permettra d'identifier les partenaires médiatiques qui aideront à diffuser des renseignements sur le système et le travail de la CODP.

La Commission doit mieux « se vendre »; les habitants de l'Ontario doivent savoir quel organisme fait quoi, pour pouvoir utiliser le système le plus efficacement possible. Alors que le mandat et la mission de la Commission sont faciles à comprendre pour ceux qui connaissent bien le système des droits de la personne, la plupart des gens ne savent pas comment fonctionnent les divers éléments du système et quelles sont les relations entre eux.

Pour améliorer le service à la clientèle au sein du système et pour optimiser les ressources, il faut bien comprendre les objectifs et les activités du système et ses mérites pour la population ontarienne. L'une des activités principales de la Direction des communications sera de conseiller tous les services de la Commission sur les positions à adopter, la transmission de messages, l'identification du public cible et les moyens efficaces d'atteindre les publics visés.

Par ailleurs, la Direction des communications et de la gestion des questions d'intérêt compilera et publiera le rapport annuel de la CODP et fournira des services d'édition pour les activités de toutes les directions de la CODP.

Les objectifs continus des communications sont les suivants :

- sensibiliser le public en diffusant des renseignements clairs et utiles sur les objectifs et les réalisations du nouveau système;
- clarifier, pour le public, les rôles et les responsabilités des trois piliers : le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, le Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne et la Commission ontarienne des droits de la personne;
- célébrer les progrès accomplis dans le domaine des droits de la personne et publier les jalons franchis (y compris des événements comme la journée internationale des droits de la personne);
- dans la mesure du possible, veiller à ce que les messages et stratégies de communication du ministère, de la Commission, du Tribunal et du Centre d'assistance soient coordonnés tout en maintenant leur indépendance.

Commissaire en chef

> Le commissaire en chef dirige la Commission et exerce les pouvoirs et les fonctions qui lui sont attribués par la présente loi ou en vertu de celle-ci. (par. 27 (6))

Le commissaire en chef est le dirigeant de la CODP et, à ce titre, il établit, avec l'aide des commissaires et du personnel, l'orientation stratégique de l'organisme. Le commissaire en chef est le point de contact principal entre la Commission et le gouvernement de l'Ontario. Ses responsabilités sont les suivantes :

- se tenir au courant des problèmes et des tendances, à l'échelle nationale et internationale (s'il y a lieu), dans le domaine des droits de la personne, ainsi que des activités, de la performance et des dépenses de la Commission, afin de pouvoir prodiguer des conseils et formuler des recommandations au ministre;
- présenter le rapport annuel de la Commission au président de l'Assemblée législative;
- élaborer des mesures de la performance et des cibles pour la Commission;
- surveiller la performance de la Commission pour assurer la mise en œuvre des objectifs et de la vision à long terme de la Commission;
- veiller à ce que les fonds publics soient utilisés avec intégrité et honnêteté;
- diffuser des communications publiques efficaces en tant que porte-parole en chef de la Commission;
- surveiller la performance de la Commission pour assurer une conduite professionnelle, le respect de l'obligation de rendre des comptes, une gestion supérieure, une utilisation prudente des ressources publiques, un bon rapport qualité-prix, l'ouverture et la transparence.

Commissaires

Le rôle des commissaires de la CODP va changer : au lieu de se livrer à un examen individuel des plaintes, ils vont s'ouvrir à la collectivité pour s'assurer que la Commission répond aux besoins des communautés vulnérables et marginalisées en Ontario, et que les activités de la Commission aboutissent à des résultats positifs et mesurables pour les habitants de l'Ontario. Les commissaires prendront les mesures suivantes :

- ils se dévoueront à la protection des droits de la personne et à la représentation de la CODP dans les collectivités de l'Ontario;
- ils consulteront les collectivités;
- ils attireront l'attention de la CODP sur certaines questions d'intérêt;
- ils créeront des liens et établiront des partenariats avec des groupes clés dans les secteurs privé, public et des ONG.

Les commissaires assumeront également un rôle plus important dans les premières étapes de l'élaboration de politiques et de normes ainsi que dans les enquêtes d'intérêt public, afin de s'assurer que les priorités de la Commission répondent aux besoins de la collectivité. Sous la direction du commissaire en chef, ils se livreront aussi aux activités suivantes :

- établir les objectifs et les orientations stratégiques de la Commission dans les limites de son mandat;
- exercer les pouvoirs que le *Code* confère à la Commission;
- approuver les plans, rapports et examens qui doivent être présentés au ministre, à l'Assemblée législative et/ou à la population ontarienne;
- consulter les intervenants et parties concernées au sujet des objectifs, des orientations stratégiques et des procédures de la Commission;
- diriger les initiatives de liaison avec la collectivité et de renforcement de la capacité (identifier les publics cibles selon les priorités du plan stratégique);
- examiner et étudier les recommandations des secrétariats.

Les commissaires sont également responsables, à titre individuel, d'exercer les responsabilités que le commissaire en chef pourrait leur déléguer (par. 27 (12) du *Code*).

Secrétariats

Sur les directives du commissaire en chef, le Secrétariat antiracisme fait ce qui suit :

a) il entreprend, dirige et encourage la recherche portant sur les pratiques discriminatoires qui portent atteinte aux droits reconnus dans la partie I et qui sont fondées sur le racisme ou un motif connexe, et fait des

recommandations à la Commission en vue de leur prévention et de leur élimination;

b) il favorise l'élaboration et la prestation de programmes d'information et d'éducation du public portant sur l'élimination du racisme;

c) il entreprend les tâches et assume les responsabilités que lui attribue le commissaire en chef. 2006, (par. 31.3 (4))

(*Le libellé de la disposition concernant le Secrétariat aux droits des personnes handicapées est analogue.*)

Les questions liées à la race et aux handicaps ont régulièrement fait l'objet de politiques, de recherches et d'activités promotionnelles de la CODP, ces dernières années. La majorité des plaintes déposées à la CODP visaient l'un ou l'autre de ces motifs. Le travail des deux secrétariats aidera à garder le cap sur ces deux domaines prioritaires.

Toutefois, l'existence des secrétariats ne doit pas créer une hiérarchie des droits et conférer une priorité injustifiée à ces domaines. C'est particulièrement important dans le cadre international où l'exercice d'un droit de la personne est souvent perçu comme tributaire de la capacité d'exercer librement d'autres droits de la personne.

Le *Code* met l'accent sur le rôle de recherche et d'analyse des secrétariats. Le procureur général s'est récemment engagé publiquement à la nomination des deux secrétariats. Des fonds seront débloqués pour payer les charges journalières du personnel des secrétariats.

Analyse du mandat et modèle proposé

Les secrétariats seront composés d'au plus six personnes, nommées par le gouvernement, sur recommandation du commissaire en chef. Le commissaire en chef dirigera leurs activités. Les fonctions des membres du personnel des secrétariats seront les suivantes : 1) entreprendre, diriger et encourager la recherche portant sur les pratiques discriminatoires et faire des recommandations, et 2) favoriser l'élaboration et la dispense de programmes d'information et d'éducation du public. Le commissaire en chef peut imposer d'autres fonctions.

Analyse des risques

Pour réaliser la priorité du gouvernement de rendre l'Ontario plus prospère avec des possibilités pour tous, il faut que le système des droits de la personne soit efficace. Le processus de transformation a rehaussé le profil des droits de la personne et l'intention déclarée du gouvernement de créer un meilleur équilibre entre des approches réactives et proactives.

La majorité des plaintes en matière de droits de la personne concernent des lieux de travail. La discrimination d'ordre systémique et les obstacles freinent une importante partie, économiquement vitale, de la population. De même, des enfants et des adolescents frustrés, incapables d'atteindre leur plein potentiel, ne vont probablement pas faire de bons choix dans la vie. Il est particulièrement important d'éliminer la discrimination dans une période de ralentissement économique pour éviter que les personnes que le système a pour vocation de protéger ne souffrent pas davantage.

La CODP reçoit déjà de nombreuses demandes d'action de divers groupes au sujet de violations graves d'ordre systémique au *Code*. Cette demande continuera de monter au fur et à mesure que ses nouvelles fonctions seront mieux connues.

Résoudre les problèmes publics et d'ordre systémique permettra, avec le temps, de réduire le nombre de plaintes individuelles et ainsi d'atténuer les pressions sur l'infrastructure sociale de l'Ontario. Ignorer les problèmes systémiques de discrimination dans la société ontarienne ne fera qu'augmenter la demande de ressources pesant sur le reste du système pendant de nombreuses années.

Certaines collectivités présentent un risque accru de tension et de conflit; de nombreuses régions de la province doivent relever le défi que posent les changements démographiques et, sans intervention efficace, ces tensions et conflits vont certainement prendre de l'ampleur.

Stratégies d'atténuation des risques

- mettre l'accent sur le maintien de la crédibilité dans les collectivités, y compris les partenaires au gouvernement;
- veiller à ce que les engagements soient remplis;
- diffuser des communications continues qui expriment les besoins déclarés des collectivités;
- assurer la cohésion des approches et des messages dans l'ensemble du système des droits de la personne;
- répondre rapidement aux situations changeantes;
- établir des partenariats et encourager les partenaires à favoriser la création d'une culture des droits de la personne en Ontario.

Mesures de la performance et cibles de performance

Priorités de l'Ontario 2008-2009	Stratégies gouvernementales	Stratégie de la CODP et mandat du *Code des droits de la personne*	Mesures de la performance	Cibles de performance
Un Ontario plus prospère	Attirer, maintenir et créer des emplois intéressants, bien payés Investir dans la main-d'œuvre qualifiée Investir dans l'infrastructure, y compris les transports en commun Services publics modernes et efficients	Cerner et éliminer les obstacles systémiques à l'obtention de bons emplois Aider les employeurs à trouver des solutions qui améliorent l'accessibilité et réduisent l'inégalité; Fournir un service opportun, de haute qualité, au public Mandat selon le *Code* : par. 29 c) entreprendre, diriger et encourager la recherche portant sur les pratiques discriminatoires et faire des recommandations en vue de leur prévention et de leur élimination; art. 30 La Commission peut approuver les politiques qu'elle élabore et publie pour fournir des directives quant à l'application des parties I et II.	Politiques avant-gardistes relatives aux droits de la personne élaborées et diffusées Programmes d'éducation et de formation dispensés qui démontrent les effets de la discrimination et comment les réduire grâce à l'application des politiques Changements introduits par des secteurs industriels, économiques ou organisationnels ciblés	Trois nouvelles politiques sont en cours d'élaboration : recherches effectuées, ébauches rédigées, consultations menées et communiquées dans n'importe quelle année; une finalisée par année Quatre nouvelles directives ou mises à jour de politiques : recherches effectuées, ébauches rédigées, consultations menées et communiquées chaque année Deux programmes d'éducation fondés sur les politiques et distribués chaque année Projets sectoriels examinés chaque année; évaluation des projets démontre des changements positifs

Priorités de l'Ontario 2008-2009	Stratégies gouvernementales	Stratégie de la CODP et mandat du *Code des droits de la personne*	Mesures de la performance	Cibles de performance
Un Ontario mieux éduqué, hautement spécialisé	Améliorer les résultats scolaires Augmenter le nombre de diplômés Réduire les obstacles pour les élèves à risques	Cerner et éliminer les obstacles systémiques à l'éducation et à la formation Réduire les obstacles pour les élèves à risques en veillant à ce que les ententes avec le ministère de l'Éducation et le TDSB soient entièrement mises en œuvre (surveiller la mise en œuvre du rapport Falconer) Mandat selon le *Code* : par. 29 b) élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'information et d'éducation du public aux fins suivantes : sensibiliser le public à la présente loi et promouvoir la compréhension, le respect et l'observation de celle-ci, prévenir et éliminer les pratiques discriminatoires qui portent atteinte aux droits reconnus dans la partie I; par. 29 j) faire rapport à la population ontarienne sur la situation des droits de la personne en Ontario et sur ses affaires;	Programmes d'éducation sur les droits de la personne dispensés Rapports sur les droits de la personne en Ontario – avec des éléments éducatifs – recherches effectuées, surveillance menée et communications diffusées.	Deux programmes éducatifs fondés sur les politiques produits et distribués chaque année; Rapport d'étape sur les droits de la personne en Ontario publié chaque année; Ententes entre le ministère de l'Éducation et le TDSB mises en œuvre entièrement

Priorités de l'Ontario 2008-2009	Stratégies gouvernementales	Stratégie de la CODP et mandat du *Code des droits de la personne*	Mesures de la performance	Cibles de performance
Un Ontario en meilleure santé	Améliorer l'accès aux soins de santé Prévenir la maladie, promouvoir le bien-être	Continuer à trouver des solutions aux problèmes de santé mentale et à améliorer l'accès au système des soins de santé, y compris des facteurs comme le logement qui a un impact direct sur la santé Mandat selon le *Code* : par. 31 (1) La Commission peut mener une enquête en vertu du présent article aux fins de l'accomplissement des fonctions que lui attribue la présente loi si elle croit qu'il est dans l'intérêt public de ce faire.	Enquêtes d'intérêt public liées à la santé mentale exécutées et résultats communiqués Mesures juridiques ciblées prises pour clarifier le droit et encourager la conformité au *Code des droits de la personne*	Lancer une enquête d'intérêt public dans ce domaine sur une période de trois ans % de cas devant le Tribunal, reconnus comme justifiant une intervention dans le domaine de la santé mentale, auxquels participe la CODP Trois enquêtes importantes et 12 enquêtes de petite envergure menées chaque année sur des priorités de la CODP ou des sujets jugés urgents selon les critères (voir annexe 1)

Priorités de l'Ontario 2008-2009	Stratégies gouvernementales	Stratégie de la CODP et mandat du *Code des droits de la personne*	Mesures de la performance	Cibles de performance
Des occasions de réussir pour tous	Étendre l'accessibilité pour les personnes handicapées grâce à la LAPHO	Surveiller les normes en vertu de la LAPHO et fournir des conseils pour assurer la conformité des normes au *Code des droits de la personne* Réduire les obstacles pour les personnes handicapées dans les réseaux de transport en commun, dans le logement, etc. Collaborer avec les ministères, les organismes, les conseils et les commissions pour mettre les lois, les règlements, les programmes et les politiques en conformité avec le *Code*. Mandat selon le *Code* : par. 29 d) examiner et revoir toute loi ou tout règlement, et tout programme mis en oeuvre ou toute ligne de conduite adoptée par une loi ou en application de celle-ci, et faire des recommandations sur une disposition, un programme ou une ligne de conduite qui, à son avis, est incompatible avec l'intention de la présente loi;	Normes en vertu de la LAPHO examinées, collectivité consultée, réponses présentées et communiquées Enquête d'intérêt public relative aux handicaps menée Projet d'examen législatif mis en œuvre	% de conformité à la décision *Lepofsky* parmi les fournisseurs de services de transport de l'Ontario % normes proposées en vertu de la LAPHO soumises à la consultation dans le délai imparti Mener une enquête d'intérêt public dans ce domaine sur une période de trois ans; % de propositions législatives soumises à la consultation dans le délai imparti

Priorités de l'Ontario 2008-2009	Stratégies gouvernementales	Stratégie de la CODP et mandat du *Code des droits de la personne*	Mesures de la performance	Cibles de performance
Des liens plus étroits avec les Premières nations de l'Ontario	Mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'enquête sur Ipperwash	Exécuter la recommandation suivante de la Commission d'enquête sur Ipperwash : « Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels devrait, de pair avec la Police provinciale de l'Ontario, les organisations autochtones, d'autres services policiers et la CODP établir une politique provinciale appuyant les programmes de la Police provinciale de l'Ontario en matière de relations entre la police et les Autochtones ». Mandat selon le *Code* : par. 29 f) promouvoir, aider et encourager la participation de personnes, de groupes ou d'organismes privés, municipaux ou publics à des programmes visant à atténuer les tensions et les conflits dus à l'identification de personnes par un motif illicite de discrimination;	Collaboration entamée avec le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, la Police provinciale et les partenaires autochtones Guide de meilleures pratiques préparé et distribué Intégrer systématiquement l'examen de questions autochtones dans tous les rapports publics et énoncés de politique de la CODP	Avec les partenaires, ébaucher un guide de meilleures pratiques, mener des consultations à ce sujet et le distribuer, sur une période de deux ans

Priorités de l'Ontario 2008-2009	Stratégies gouvernementales	Stratégie de la CODP et mandat du *Code des droits de la personne*	Mesures de la performance	Cibles de performance
Des collectivités plus fortes et plus sûres		Réduire les situations de tension et de conflits liées à des motifs protégés par le *Code* Mandat selon le *Code* : par. 29 e) procéder à des examens et à des enquêtes en ce qui concerne les situations de tension ou de conflit ou les conditions qui occasionnent ou peuvent occasionner de telles situations dans une collectivité, une institution, une branche d'activité ou un secteur de l'économie, ainsi que faire des recommandations et favoriser et coordonner des projets, des programmes et des activités propres à éviter ou à atténuer de telles situations ou sources de tension ou de conflit;	Conflits potentiels résolus rapidement et efficacement par la CODP Programmes d'éducation et de formation dispensés aux collectivités concernées ciblées	% des demandes d'intervention ou de renseignements ont reçu une réponse dans les 30 jours de la date de réception

Organigramme

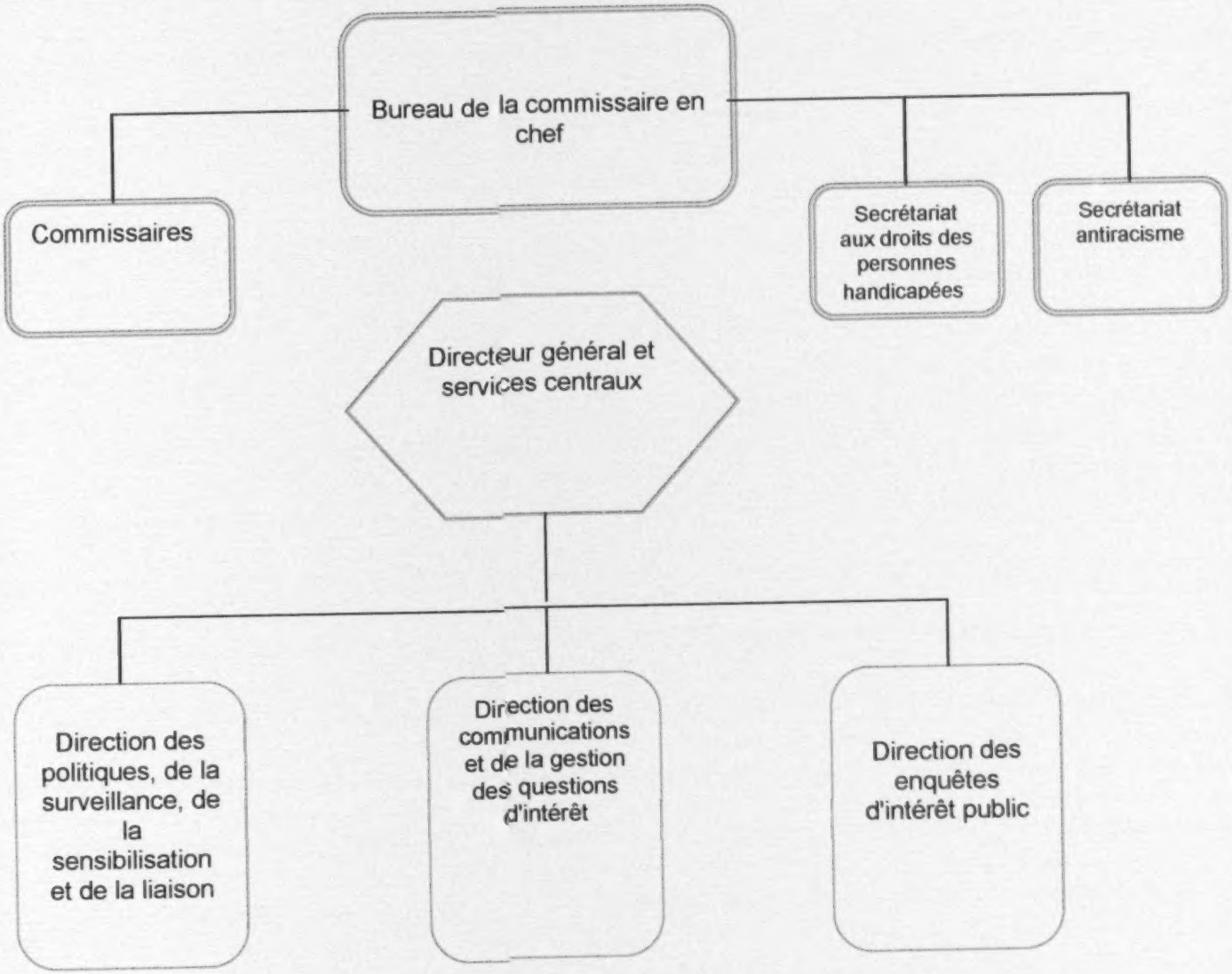

11. Critères suivis par la CODP pour la prise de décisions

Palier 1 - Impacts

Le sujet entre-t-il dans le mandat légal de la CODP et dans le champ de ses priorités stratégiques de haut niveau?	
Notre action permettra-t-elle de cerner les obstacles et de les éliminer?	
S'agit-il d'un problème d'ordre systémique? Un changement sectoriel serait-il bénéfique?	
La question présente-t-elle un intérêt public?	
Notre action sera-t-elle réellement bénéfique pour les personnes vulnérables ou marginalisées?	
Notre action éliminera-t-elle une « injustice flagrante »?	
Le problème est-il le résultat d'une loi, d'un règlement ou d'une politique?	

Palier 2 - Approches

Y a-t-il un autre organisme mieux placé pour agir?	
Notre action est-elle conforme aux documents internationaux de protection des droits de la personne?	
Notre action est-elle conforme à des activités dans d'autres directions de la CODP? Lesquelles?	
Notre action va-t-elle avoir une influence sur d'autres activités communautaires? ou donne-t-elle suite à d'autres activités communautaires?	
Notre action est-elle progressive? Permettra-t-elle d'élargir l'interprétation du *Code*?	
Notre action va-t-elle clarifier la loi ou une politique? impacts sur d'autres lois modifications au *Code* requis jurisprudence potentielle importante remise en question de jurisprudence?	
Opportunité/Ressources : Y a-t-il une certaine urgence? Est-ce le bon moment? Quelles seront les répercussions sur nos ressources?	
Notre intervention est-elle réalisable? mesurable? durable?	